



**Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL**

**2<sup>ème</sup> Plate-forme – 22 novembre 2004**

**Procès-verbal**

**Présents:** *Mesdames DUJARDIN, FRISON, LANNOY, MINET, PAULUS*  
*Messieurs BONNI, BOUFFIOUX, COLLET, DELEU, FERMINÉ, GHENNE,*  
*GUYOT, LECHIEN, MARNETTE, MISSON, MOULIN, PARMENTIER,*  
*SCLAPARI*  
*Monsieur LAMBERT pour Madame LAMBOTTE*  
*Monsieur BINI pour Monsieur MULLENDERS*

**Excusés:** *Mesdames BOGAERTS, ENGLEBERT, HERCK, LAMBERT*  
*Messieurs DAULNE, DUGAUTHIER, HAGEN, JEANJEAN, LALLEMAND,*  
*MATHIEU, THIRIFAY, WATTIEZ*

---

**A. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA 1<sup>ère</sup> PLATE-FORME ADL**

Le procès-verbal de la 1<sup>ère</sup> Plate-forme ADL est approuvé à l'unanimité.

**B. COURRIER AUX MINISTRES**

Ainsi que convenu lors de la précédente réunion de la Plate-forme ADL, l'Union des Villes et Communes de Wallonie a interpellé le Ministre Marcourt et le Ministre Courard afin de modifier le décret ADL pour permettre aux communes d'opérer le choix le plus large possible en autonomie communale.

Le décret ADL devrait être modifié en ajoutant une possibilité de statut pour l'ADL: la régie communale ordinaire.

Madame Lannoy précise quelles sont les caractéristiques d'une régie communale ordinaire.

Monsieur Ferminé ajoute qu'il est prévu que l'arrêté d'application passe en janvier et que la subvention pilote soit prolongée pour une durée d'un an. La notification de la subvention devrait passer au Gouvernement wallon en décembre. L'administration a attiré l'attention du Cabinet sur l'urgence de prendre cette décision.

Monsieur Lechien s'enquiert de la raison pour laquelle la proposition d'un service communal simple n'a pas été retenue. Monsieur Parmentier précise qu'il s'agit de la crainte de ne pas pouvoir identifier clairement les dépenses relatives au fonctionnement de l'ADL. Malgré les dispositions techniques proposées, l'idée du maintien en service communal simple n'a pas été

acceptée. Monsieur Parmentier pense que la régie communale ordinaire est un bon compromis et une belle avancée.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie diffusera sur l'espace ADL une documentation sur les 3 modes de gestion retenus: asbl, régie communale autonome et régie communale ordinaire.

### **C. FORMATION CONTINUEE DES AGENTS**

Dès l'entrée en vigueur du décret ADL, le Gouvernement wallon étudiera la question de la formation des agents ADL. La plate-forme peut, dès à présent par ses travaux, préparer une note d'orientation afin de faire remonter du terrain les besoins en la matière.

Il ressort des débats que l'on peut distinguer 4 niveaux de formation et d'information.

#### ***Formation de base: théorique et méthodologique. Public visé: agents ADL***

Il s'agit d'un corpus commun à l'ensemble des agents et particulièrement à destination des nouveaux agents. La formation devrait porter sur:

- les concepts de base: le développement, les diagnostics de terrain, les missions de l'ADL, le rôle de la plate-forme stratégique, ...;
- la méthodologie: construction de projets, recherche de subsides, ...;
- la gestion de projets;
- les finances et la gestion (comptabilité et business plan).

#### ***Séminaires techniques: formation pratique. Public visé: agents ADL***

L'idée serait d'organiser périodiquement un séminaire technique à l'attention exclusivement des agents ADL. Un expert pourrait être invité. Ces séminaires porteraient sur des questions pointues et concrètes, telles que gestion de projets européens, ABC de l'entreprise, contrat d'avenir, plans d'aménagement du territoire, mise à jour de certaines réglementations, ...

Il convient d'être prudent par rapport à l'extérieur en cas de demande de formation: c'est le rôle de l'agent ADL de s'informer et c'est l'essence de son métier d'être informé. Il faut donc organiser des formations en interne, à destination exclusive des agents ADL.

#### ***Echanges de bonnes pratiques. Public visé: tous publics***

Dans un but de partage et de diffusion de l'information, l'espace ADL sur le site de l'UVCW peut être valorisé.

- Une base de données fiches projets: les fiches projets rédigées pour les rapports d'activité pourraient être mises en ligne. Des recherches par mot-clé (tourisme, sport, foires commerciales, ...), par commune, par objectif, ... seraient possibles. L'objectif serait double: offrir plus de visibilité aux ADL et permettre l'échange de bonnes pratiques.
- Un agenda des activités fédératrices organisées par les ADL: où, quand, qui et quoi ? Ce serait un outil simple de promotion.

- Discussion entre ADL: des échanges rapides entre agents permettraient de partager des trucs et astuces, de répondre rapidement à des questions précises et pratico-pratiques. La forme reste à déterminer.

### ***Diffusion d'information vers un public plus large***

Les missions des ADL, leur positionnement par rapport à d'autres acteurs à vocation économique notamment, leur place par rapport aux maisons de l'emploi et leur rôle dans la création d'emplois sont généralement méconnus.

Les membres de la plate-forme conviennent donc qu'un travail de communication, à destination d'un public élargi, est nécessaire. Les idées et moyens proposés sont:

- la publication d'articles de fond dans le Mouvement communal dont le premier public est l'ensemble des élus locaux mais également les administrations communales: qu'est-ce que le développement local, quelles sont les missions des ADL, quels partenariats sont possibles?
- le Réseau des ADL pourrait également proposer un logo commun à toutes les ADL. Certains membres sont réticents: l'uniformisation pourrait nuire à l'autonomie communale et au caractère spécifique de chaque ADL par rapport à son territoire, les besoins de sa région et les réponses à apporter.
- l'espace ADL pourrait avoir un nom de domaine réservé et propre, par exemple "reseauadl". Cette "porte" directe mettrait en évidence le réseau et serait également une entrée alternative vers le site de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.
- les rencontres ADL mettront en présence les différents partenaires, acteurs de développement économique, ... (ADL, communes, intercommunales, maisons de l'emploi, ...).

## **D. 2<sup>ème</sup> RENCONTRE DES ADL**

### ***La date***

La date pour cette deuxième rencontre des ADL est fixée au jeudi 10 mars 2005.

### ***Le thème proposé***

Le Président pense qu'il peut être utile de mieux définir le rôle fédérateur de la plate-forme stratégique. Monsieur Bouffieux pense qu'il pourrait en effet être bénéfique de clarifier le positionnement des ADL par rapport à d'autres associations à vocation économique, dont les intercommunales.

Cette proposition est accueillie favorablement par l'ensemble des membres de la plate-forme.

### ***L'organisation***

Madame Paulus propose qu'une journée complète soit consacrée à cette rencontre, plutôt que la ½ journée prévue. Selon Monsieur Sclapari, les agents ADL ont des expériences à partager et des ateliers seraient une manière efficace d'effectuer cet échange.

Il pourrait être intéressant d'inviter la matinée un large public, les débats porteraient sur la plate-forme stratégique. L'après-midi serait consacrée à l'échange de bonnes pratiques entre membres du réseau, sous forme d'ateliers.

Madame Lannoy précise qu'une journée complète est souvent un frein à une participation. Il est plus facile de libérer une demi-journée dans un agenda très chargé.

### ***Le public visé***

Il faut établir une liste des acteurs à inviter, dont:

- les institutions à vocation économique (ASBL, intercommunales, ...);
- les institutions actives en matière d'emploi (Maisons de l'emploi, CPAS, ALE, ...);
- les responsables de certains services communaux (travaux, environnement, mobilité, ...);
- les institutions à vocation touristique;
- les acteurs en matière de développement territorial et d'aménagement du territoire;
- les chambres de commerce, associations de commerçants, fédérations professionnelles, ...;
- la presse.

Il est intéressant de lancer l'invitation à tous. A tout le moins, ils sauront que les ADL existent et qu'un réseau est mis en place.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie peut centraliser l'opération. Un listing sera établi en collaboration avec les agences. Des cartons d'invitation supplémentaires seront fournis aux ADL pour distribution complémentaire.

Il est demandé aux membres de la plate-forme de faire parvenir à Madame Lannoy un inventaire des acteurs à inviter pour la 2<sup>ème</sup> Rencontre des ADL, ainsi que des propositions de communications et intervenants.

## **E. DIVERS**

La prochaine réunion de la Plate-forme ADL est fixée au jeudi 20 janvier, 10h00, dans les locaux de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Monsieur Misson nous annonce qu'il quitte sa fonction au sein de l'ADL de Walcourt pour aller relever de nouveaux défis. Il est décidé que chaque membre sortant de la plate-forme ne sera pas remplacé.

Monsieur Ghene souhaite savoir s'il existe des chiffres permettant d'évaluer l'impact du dispositif ADL sur la création d'emplois. Il semble que ce type de données n'existe pas, vu la difficulté de chiffrer les résultats obtenus (différences selon le secteur d'activités, la collaboration entre agences pour un même projet, ...).